

ARRÊTÉ N°2020/023
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME AISSA SAGO,
11^{ème} VICE-PRESIDENTE

Le président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-2, L5211-9 et L5211-10 conférant au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,
Vu le procès-verbal d'installation du conseil de territoire en date du 11 juillet 2020, portant détermination et élection des vice-présidents,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents en date du 11 juillet 2020,

Considérant que l'intérêt général et l'efficacité des services de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol nécessitent de faciliter l'instruction des affaires par une délégation de fonction à différents vice-présidents,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Dans le cadre des orientations politiques décidées par l'EPT Paris Terres d'Envol et sous la surveillance et la responsabilité du Président, **Madame Aïssa SAGO 11^{ème} vice-présidente est déléguée aux Déchets ménagers et assimilés, Eau et assainissement.**
- ARTICLE 2** En ces matières, elle prépare toute réflexion, toute étude et recherche de nature à aider le Président et le conseil de territoire à prendre les décisions dans le domaine de sa délégation.
- ARTICLE 3** Pour mener à bien cette mission, elle pourra prendre appui sur les services territoriaux. La vice-présidente est compétente pour mener des discussions avec les partenaires institutionnels et établir des relations avec les habitants et les usagers du service public.
- ARTICLE 4** Cette délégation ne confère pas de délégation de signature ni aucune compétence visant à engager directement l'établissement public territorial, notamment en matière budgétaire.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté prend effet **à compter de sa date de signature.**
- ARTICLE 6** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, et une ampliation sera adressée au contrôle de légalité, à l'intéressée ainsi qu'au Trésorier Principal.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le **27 JUL. 2020**

Le Président



Bruno BESCHIZZA

Notifié à l'intéressée le :

Spécimen de signature :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20200727-2020-023-AI
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020